



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
23 Qter, Avenue Jean Monestier - Florac
48400 FLORAC TROIS RIVIERES
contact@causses-et-cevennes.fr



L'année 2023 a été riche en termes de rencontres des différentes instances qui constituent la gouvernance singulière du Bien UNESCO Causses et Cévennes, témoignant de la forte implication à tous les niveaux des partenaires de l'Entente : élus, services de l'État, co-gestionnaires, scientifiques... La conférence territoriale, en particulier, s'est réunie au mois d'avril, après une interruption de plusieurs années, liée notamment à la crise sanitaire. La nécessité d'accroître la représentation et l'implication dans la gouvernance des acteurs de terrain (élus locaux, éleveurs, habitants...) a été réaffirmée à plusieurs reprises, et devrait se traduire en 2024 par la réactivation du comité d'orientation, instance de dialogue et de proposition. Il est en effet essentiel pour l'Entente de recueillir les attentes et besoins des acteurs du territoire et co-construire avec eux les actions qui vont concourir à la mise en œuvre du nouveau plan de gestion.

Tout au long de ces instances (conseil d'administration, conférence territoriale, pôle de compétence des services de l'État, conseil scientifique), les réflexions autour du nouveau plan de gestion se sont poursuivies, les enjeux et objectifs de gestion ont été affinés, jusqu'à la validation du projet de plan de gestion au niveau local, et la transmission à l'automne du document par le Préfet de la Lozère, Préfet coordonnateur du Bien UNESCO, aux ministères de tutelle (culture, transition écologique) pour examen.

Les échanges qui ont eu lieu tout au long de l'élaboration des documents spécifiques au Bien UNESCO (plan de gestion, rapport périodique), mais plus largement, à l'occasion de divers projets de territoire (Projets Alimentaires Territoriaux notamment) ont mis en lumière le rôle primordial des pratiques pastorales dans l'économie et dans l'écologie de ce territoire. Face au défi majeur du changement climatique notamment, force est de constater que les systèmes agropastoraux apparaissent particulièrement sobres et résilients, et apportent des réponses aux problématiques de lutte contre les incendies, tout en garantissant le maintien d'une biodiversité remarquable liée aux milieux ouverts. Nombre d'élus locaux en sont convaincus, qui souhaitent conserver ou remettre l'agro-pastoralisme au cœur de la vie de leur commune, et les initiatives en ce sens fleurissent sur le territoire du Bien. L'intérêt grandissant pour les pratiques agropastorales s'est illustré par l'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO au mois de décembre 2023. Cette reconnaissance internationale d'une pratique qui « a un impact bénéfique sur les écosystèmes, préserve les races locales et améliore la fertilité des sols et la biodiversité » devrait ainsi favoriser sa pérennité au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions dédié et de sa meilleure prise en compte par les politiques publiques.

Cette fierté, il nous faut la partager ! Renforcer l'appropriation du patrimoine agro-pastoral est en effet un axe fort du nouveau plan de gestion. Dans cette optique, l'Entente a mené plusieurs actions de médiation en 2023, à destination d'un public varié : animations estivales, expositions photos, animations auprès des scolaires... Tandis qu'un manga ciblant spécifiquement le public des jeunes collégiens a pris forme tout au long de l'année. Préparez-vous à partir à l'aventure sur les chemins de Causses et Cévennes, en compagnie de 3 jeunes ados délurés et d'un curieux lapin télépathe ! Parution prévue au printemps 2024 ! Nous sommes également particulièrement heureux du déploiement progressif du schéma d'interprétation du Bien : après le domaine de Boissets en 2022, qui met à l'honneur le bâti traditionnel caussenard, l'inauguration au mois de juillet d'un nouveau haut-lieu de l'agropastoralisme au Bélvédère de Blandas (30), qui met en avant l'adaptation de l'homme au milieu karstique, a constitué un temps fort de l'année 2023. D'autres hauts-lieux sont en projet et devraient continuer à prendre forme en 2024.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité, qui vous présente une sélection d'actions-phare menées par l'Entente et ses partenaires au cours de l'année 2023. Si vous voulez en savoir plus sur le Bien UNESCO, découvrir, comprendre, gérer, agir à nos côtés et aux côtés de tous ceux qui s'engagent pour célébrer cette inscription, rendez-vous sur le tout nouveau site internet du Bien Causses et Cévennes : www.causses-et-cevennes.fr, et n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'Entente !



Sophie Pantel,
Présidente de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes,
Présidente du Conseil Départemental de la Lozère

Inscrit au patrimoine mondial de l'humanité le 28 juin 2011 en tant que "Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen"

➔ Plus grand site UNESCO d'Europe en tant que Paysage Culturel (de par sa superficie).

➔ 3 144 km² inscrits, dont 50 % de surfaces agricoles (70 % de la surface agricole correspond à de la surface pastorale).

Nombre de Communes (zone inscrite + zone tampon)
 35 communes de l'Aveyron
 84 communes du Gard
 28 communes de l'Hérault
 66 communes de Lozère

➔ 1 400 exploitations agricoles
 ➔ 140 000 brebis
 ➔ 8 500 vaches
 ➔ 8 500 chèvres

- ➔ 2 Parcs : Parc national des Cévennes - Parc naturel régional des Grands Causses
- ➔ 3 Centres d'Initiative à l'Environnement (C.P.I.E.)
- ➔ 3 Grands Sites de France
- ➔ 4 Départements (Aveyron - Gard - Hérault - Lozère)
- ➔ 2 Sites UNESCO jumeaux (Andorre et Chine)
- ➔ 1 Région (Occitanie)
- ➔ 22 000 Habitants (données 2017)
- ➔ 172 Ambassadeurs touristiques



SOMMAIRE PAR PAGE ET THÉMATIQUE



P05	1 - VIE DE L'ENTENTE	P16	5 - AGRICULTURE
P08	2 - TRANSHUMANCE	P19	6 - PAYSAGE
P10	3 - INTERNATIONAL	P20	7 - TOURISME ET COM.
P12	4 - PATRIMOINE ET MÉDIATION	P23	8 - EN BREF + CO-GESTIONNAIRES

FANTIN COUASNON, NOUVEAU CHARGÉ DE MISSION AGROPASTORALISME DE L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE DES CAUSSES ET CÉVENNES

Fraîchement arrivé à l'Entente en ce début 2024, j'ai à cœur de promouvoir le pastoralisme, patrimoine des Causses et Cévennes. Après une licence de géographie entre la Bretagne et l'Espagne, j'ai eu la chance d'intégrer la licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels ruraux (GENA) à l'Institut Agro de Florac en 2022-2023. Grâce à cette formation, j'ai pu comprendre les dynamiques écologiques et agricoles des Causses et Cévennes, mais surtout apprendre des éleveurs, de leurs conditions de travail et de la réalité du terrain.

Dès mes premiers jours sur ce territoire, j'ai été impressionné par sa richesse et sa culture d'exception. Les pratiques pastorales traduisent une connaissance fine du troupeau et de son environnement, mais sont confrontées aujourd'hui à plusieurs facteurs d'évolution. La transhumance, le patrimoine bâti agricole, les produits et saveurs caussenards et cévenols, sont autant de témoignages de la valeur exceptionnelle du territoire. Nous avons la responsabilité de préserver ce patrimoine, et de garantir sa transmission aux générations futures.

C'est donc avec humilité que je porte l'ambition de resserrer les liens entre l'Entente et les éleveurs, ainsi que de promouvoir leur activité et savoir-faire, auprès de la population et des visiteurs. Par leur activité, ils préservent et entretiennent ce paysage si singulier, ce sont les architectes de notre patrimoine. C'est donc en cohérence que nous devons travailler main dans la main. Pour cela, je pourrai compter sur une équipe passionnée et passionnante au sein de l'Entente, qui s'attache à explorer, documenter et promouvoir la richesse et la diversité du patrimoine agropastoral cévenol et caussenard.

Fantin COUASNON



DAMIEN BRAUD - STAGIAIRE EN TOURISME

L'Entente reçoit chaque année des étudiants en tant que stagiaires. Damien BRAUD, étudiant en deuxième année de BTS Tourisme à l'Institut Notre-Dame-La-Riche, est arrivé de Savonnières, pas très loin de Tours, le lundi 8 janvier pour un stage de 3 semaines. Il a travaillé sur la page des « Ambassadeurs Causses et Cévennes » du nouveau site internet de l'Entente qui sera mis en ligne début février 2024 et sur une compilation des futures animations de l'été 2024, dans le cadre des Estivales de l'Entente.



RAPPORT PÉRIODIQUE

Le rapport périodique est une obligation statutaire de la Convention du patrimoine mondial (Article 29 de la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel). L'exercice de soumission des rapports périodiques a lieu tous les six ans. Le rapport périodique permet d'évaluer l'état de conservation des Biens. Ce rapport à l'échelle du pays consiste en une combinaison des rapports individuels complétés par chaque Bien, et d'un rapport national complété par les gouvernements.

En 2023, chacun des 50 Biens Français a donc établi son rapport périodique. Pour Causses et Cévennes, ce travail s'est étendu sur 4 mois, entre octobre 2022 et janvier 2023. Sous l'autorité du sous-préfet de Florac, il a nécessité 6 réunions du comité de rédaction, constitué de l'équipe technique de l'Entente et des services régionaux des ministères de tutelle, DRAC et DREAL.

Le travail a notamment consisté :

- à évaluer de façon réaliste et sincère les facteurs affectant le Bien,
- à mettre en lumière les réponses apportées, identifier les outils mis en place pour les prévenir, mettre en avant la capacité du territoire à réagir et à proposer des solutions, à trouver des points d'équilibre acceptables,
- à qualifier la sévérité des menaces et le niveau de gravité de l'impact au regard de la préservation de la VUE et non en valeur absolue.

Pour chaque facteur, les paramètres suivants ont été évalués : échelle spatiale, échelle temporelle, gravité de l'impact, capacité d'intervention, tendance d'évolution.

Un certain nombre de besoins en matière de gestion ont également été identifiés.

Cet exercice permet un temps de réflexion et de prise de recul bénéfique pour les gestionnaires, et s'articule avec le plan de gestion du Bien. Il a permis de dégager les conclusions suivantes :

- Sur la dernière période de 6 ans, l'authenticité, l'intégrité et la VUE du Bien ont été globalement préservées ;
- On observe une dégradation partielle de valeurs culturelles et/ou naturelles importantes, mais l'état de conservation global du Bien n'a pas subi d'impact notable ;
- L'exercice a généré des réflexions sur le modèle actuel de gouvernance.

A cette occasion, il a été souligné que bien que l'inscription au patrimoine mondial a permis d'améliorer la gestion et la préservation du site, les politiques européennes/nationales agricoles ne prennent pas suffisamment en compte le statut particulier du territoire inscrit, en particulier les petites exploitations d'élevage extensif mobilisant des surfaces pastorales à forte proportion de ligneux relevant des pratiques locales établies.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis à 2 reprises en 2023 :

- Les 22 et 23 juin, un séminaire de terrain a été organisé sur le massif de l'Aigoual dans le secteur de l'Espérou/Valleraugue. Il a notamment permis aux membres du Conseil Scientifique de rencontrer des élus locaux, des éleveurs/bergers ainsi que des gestionnaires autour de la démarche de pacte pastoral mise en œuvre depuis 10 ans par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, et sa transition vers un pacte agro-écologique.



- Le 13 octobre, une trentaine de membres des conseils scientifiques du Parc Naturel Régional des Grands Causses, du Parc national des Cévennes et du Bien UNESCO Causses-Cévennes ont participé à un séminaire commun dans les locaux du PNC à Florac, à l'invitation de leurs présidents respectifs : Didier Hermant (PNRGC), Catherine Cibien (PNC) et Olivier Barrière (Bien UNESCO). Classé au patrimoine mondial dans la catégorie « Paysage culturel évolutif et vivant », l'ensemble Causses et Cévennes a figuré au cœur de trois ateliers. Ceux-ci ont interrogé la viabilité du Bien face à l'évolution de l'agriculture, puis aux projets de transition énergétique. Le troisième atelier a porté sur la représentation et le degré d'appropriation du Bien par les habitants, l'accompagnement des élus et acteurs et la responsabilité de ceux-ci.

INSTANCES

L'année 2023 a été riche en termes de rencontres des instances du Bien UNESCO Causses et Cévennes.

Le Conseil d'Administration, organe de gouvernance rapprochée, s'est réuni à 4 reprises, accueilli tour à tour par chacun des 4 Départements partie prenantes. Chacune de ces rencontres a été préparée en amont par une réunion du Bureau, instance effectivement mise en place en 2023.

Après une interruption de quelques années liée notamment à la crise sanitaire, la conférence territoriale, instance chargée d'orienter la gestion du Bien et présidée par M. le Préfet de la Lozère, préfet coordonnateur, a repris ses travaux, et s'est réunie au Caylar au mois d'avril.

Le pôle de compétence des services de l'État (PCSE), qui rassemble, autour de sujets d'actualité de gestion du Bien, les services de l'État des quatre départements concernés par l'inscription, s'est réuni quant à lui au mois d'octobre à Mende.



Une cellule de veille, émanation du PCSE permettant d'examiner plus spécifiquement les impacts potentiels de projets d'aménagement sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, s'est réunie pour la première fois au mois de juillet.

L'Entente a également sollicité les groupes de travail qui l'accompagnent dans sa gestion au quotidien : GT paysage pour la campagne 2023 de l'observatoire photographique du paysage, et un GT spécifique à la pratique sylvo-pastorale.

PLAN DE GESTION 2022-2030

Le nouveau plan de gestion, couvrant la période 2022-2030, est la traduction de la concertation initiée dès 2020 auprès des partenaires techniques et institutionnels de l'Entente, mais aussi auprès de la population locale (au travers d'entretiens avec les éleveurs, de réunions publiques...). Il est le résultat du travail mené au sein des groupes de travail thématiques pendant de longs mois, et prend en compte les observations formulées par les partenaires dans le cadre des diverses instances qui constituent la gouvernance du Bien (conseil d'administration, conseil scientifique, pôle de compétence des services de l'État, conférence territoriale).

Trois axes de travail majeurs ont été identifiés :

- Axe 1 : Renforcer l'appropriation de l'inscription par les habitants et les visiteurs
- Axe 2 : S'engager dans une plus forte stratégie multi-partenaire
- Axe 3 : Accompagner les dynamiques d'évolution adaptées aux enjeux Causses et Cévennes

10 orientations stratégiques, et 15 fiches-mesure viennent compléter l'architecture de ce document.

En particulier, les points de vigilance suivants ont été identifiés :

- La diminution du niveau de pastoralisme des systèmes d'élevage
- Le développement non maîtrisé de l'urbanisation
- La progression des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable
- L'abandon du patrimoine bâti agropastoral
- La prédation des troupeaux par le loup
- L'impact du changement climatique sur le paysage culturel.

Le Préfet de la Lozère, préfet coordonnateur du Bien, a pris acte à l'automne 2023 de ce document, et a donné le feu vert pour sa transmission en vue d'une relecture et de la formulation d'éventuelles observations/recommandations par les Ministères de tutelle (Ministère de la culture, Ministère de la transition écologique). Leur retour est attendu dans le courant du premier trimestre 2024.



A.B.F.P.M. (ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL)

L'Entente adhère à l'A.B.F.P.M. Cette association organise chaque année des évènements pour les Biens Français inscrits à l'UNESCO. À l'occasion des 20èmes rencontres annuelles à Nancy du 4 au 6 octobre 2023, le Conseil d'Administration de l'A.B.F.P.M. présidé par Jean-François Caron, Vice-Président de la mission du site du Bassin minier du Nord-Pas de Calais et Maire de Loos-en-Gohelle a été acté l'inscription à l'UNESCO de trois nouveaux Biens :

- « Les Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique », Bien naturel.
- « La Maison Carrée de Nîmes », Bien culturel, comme les Causses et Cévennes.
- « Les sites funéraires et mémoriels de la Première guerre Mondiale », Bien en série transnational.

Le Conseil d'Administration a rappelé l'accompagnement par l'A.B.F.P.M. des gestionnaires des Biens UNESCO de France dans la mise en œuvre des plans de gestion mais aussi dans le partage d'expériences entre membres du réseau et partenaires à travers l'organisation des rencontres annuelles et de journées techniques. Un point a été présenté sur la communication et la promotion des valeurs de la Convention du Patrimoine mondial et le renforcement de la dimension européenne et internationale de l'A.B.F.P.M.

Une présentation de 22 projets répartis sur l'ensemble des Biens UNESCO français a été faite, dont le projet de manga pour les Causses et Cévennes.

Deux ateliers étaient organisés. le premier sur la gestion et la gouvernance avec notamment le retour des ministères de la Culture et de la Transition écologique sur l'exercice de rédaction des rapports périodiques et le second sur la communication avec l'utilisation du nouvel emblème du Patrimoine Mondial, en présence de conseillers pour la Culture de la Commission nationale française pour l'UNESCO.



4ème RENCONTRE DES COMMUNICANTS DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL

La quatrième édition de la rencontre des communicants du patrimoine mondial a eu lieu les 8 et 9 juin 2023 à Clermont-Ferrand, à l'invitation du département du Puy-de-Dôme, au titre du Bien « Haut lieu tectonique, Chaîne des Puys – Faille de Limagne ».

Elle a réuni une vingtaine de participants, dont l'Entente.

Le programme a notamment permis de découvrir, in situ, les problématiques de communication du bien hôte dans le cadre de l'organisation du Tour de France et de découvrir « la maison de l'UNESCO », centre d'interprétation du bien, ouvert au printemps 2023.

La séquence « revue de projets » a donné la parole aux représentants de la ville d'Arles, de la Cité épiscopale d'Albi, du réseau des sites majeurs Vauban et des Causses et des Cévennes avec la présentation du projet de réalisation d'un manga.

Enfin un atelier a été consacré à la préparation d'éléments de langage pour la presse – dans la continuité de la réalisation du dossier de presse.

La prochaine édition aura lieu dans les Causses et Cévennes au printemps 2024, à l'invitation de l'Entente.





UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE POUR LA TRANSHUMANCE

Depuis 2019, l'Entente participe activement au comité de pilotage dédié à faire reconnaître la transhumance au PCI : Patrimoine Culturel Immatériel.

Après l'obtention de son agrégation au PCI national en juin 2020, le chemin s'est poursuivi, cette fois-ci à l'échelle internationale, afin de rejoindre l'Italie, la Grèce et l'Autriche qui avaient déjà fait reconnaître la pratique à ce niveau mondial.

Ainsi le 5 décembre dernier au Botswana, La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux, a été reconnue au PCI International pour la France, l'Albanie, l'Andorre, la Croatie, l'Espagne, le Luxembourg et la Roumanie, portant désormais à dix, le nombre de pays où la pratique est inscrite au PCI mondial.

Résultat de trois ans de travaux internationaux, cette reconnaissance est l'aboutissement d'une procédure qui va permettre désormais de passer à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde. Équivalent d'un plan de gestion pour un site UNESCO, un plan de sauvegarde et de valorisation de la transhumance (P.S.V.T.) permet, pour le PCI, de prioriser les enjeux forts liés à la pratique. Le plan de sauvegarde national est très ambitieux et fait l'objet d'actions concrètes et de dépôts de subventions autour de quatre axes majeurs : encadrer et protéger réglementairement la transhumance, renforcer les dispositifs de transmission des savoirs et savoir-faire pour une meilleure reconnaissance du métier, communiquer collectivement sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance et enfin, mettre en place un observatoire des pratiques de la transhumance.

Dans ce cadre, l'Entente a co-animé 2 des 4 groupes de travail visant à rédiger, en concertation avec les référents nationaux, des fiches actions sur les thèmes prioritaires du PSVT, à savoir « Observatoire de la transhumance » et « Encadrement juridique de la transhumance ».

2023 a donc permis de mettre un point final à l'écriture des fiches action en définissant précisément les actions à conduire et les besoins humains et financiers à mobiliser.

La recherche de financements est en cours.

Chiffre clé : La transhumance collective aujourd'hui en France concerne 7 800 éleveurs, tous cheptels confondus.



VERS UN OBSERVATOIRE DE LA TRANSHUMANCE, DES PREMIÈRES DONNÉES DÉJÀ DISPONIBLES

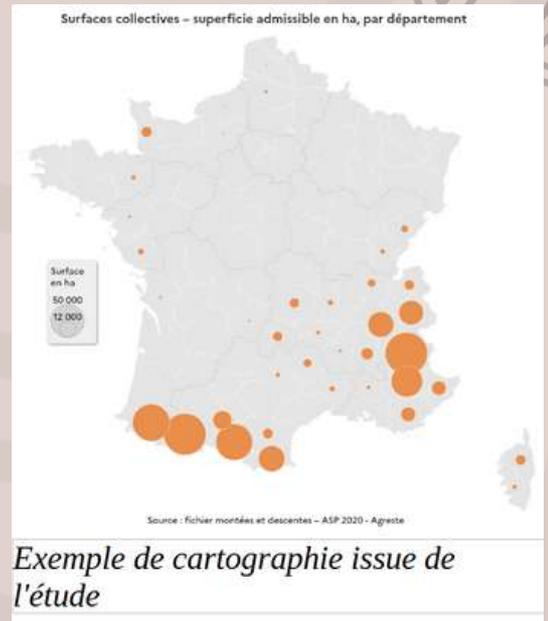
La fiche action 4 du Plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Transhumance, dont l'élaboration a été co-animée par l'Entente, vise la mise en place d'un Observatoire de la Transhumance. En effet, à ce jour, il n'existe pas de base de données unifiée à l'échelle nationale permettant de documenter la transhumance. Or, la reconnaissance et préservation de cette pratique impliquent de disposer d'un état descriptif et quantitatif précis et d'en mesurer périodiquement les évolutions. De même, l'étude scientifique de la transhumance bénéficierait fortement de l'apport en données quantitatives.

Pour l'élaboration de cette fiche action, nous avons mené un travail prospectif afin de mieux appréhender le contexte réglementaire concernant les mouvements de troupeaux ainsi que les gisements de données existants ou potentiels, leur contenu et leurs limites.

C'est dans ce contexte que nous avons reçu l'appui du ministère de l'agriculture pour la réalisation d'une étude statistique sur la transhumance avec l'outil VizAgeste. Il s'agit d'un outil tout public permettant de visualiser des données, des graphiques et des cartes sous la forme d'un récit numérique.

Ce récit numérique est dès à présent accessible en ligne !
<https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la-transhumance-collective.html>

Les données valorisées sont issues des déclarations des estives collectives pour l'obtention des aides de la PAC. Seules les transhumances à dimension collective sont donc ici documentées. Néanmoins, ce travail constitue une étape d'importance pour la documentation de la pratique ; il permet effet de dresser un portrait de la transhumance en France sous une forme nouvelle et attractive et offre une belle opportunité de communication en lien avec la récente inscription au Patrimoine Culturel Immatériel !



UNE PREMIÈRE MARCHE POUR LA GANTERIE EN PAYS DE MILLAU



Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, c'est avec beaucoup de plaisir que l'Entente a accueilli le succès de l'inscription des savoir-faire liés à la ganterie en pays de Millau au PCI national.

En effet, ces savoir-faire sont également attribut immatériel du Bien UNESCO, c'est à dire élément patrimonial identitaire de la culture agropastorale.

Associée depuis plusieurs années à cette démarche par l'Association du patrimoine immatériel du pays de Millau, par Olivier Fabre et par Nadia Bedar, de ce projet de candidature, l'Entente est heureuse qu'un attribut agropastoral de plus rejoigne cette liste du PCI.

Souhaitons désormais bonne chance et bon courage aux instigateurs de ce projet pour poursuivre au niveau international cette reconnaissance et ainsi faire rayonner un peu plus les savoir-faire du pays ganter !



STRATÉGIE D'ACTION À L'INTERNATIONAL

Lors de l'inscription du Bien Causses et Cévennes en 2011, le Comité du Patrimoine mondial a souligné l'importance de mener des travaux au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme, promouvoir l'inscription d'autres sites et favoriser le soutien à la pratique de l'agropastoralisme au-delà de nos frontières. L'Entente s'est donc dotée d'un premier plan de gestion 2015-2021 qui développait déjà certains objectifs à cette échelle d'action et a pu, en s'appuyant sur différents partenaires, s'engager dans différents projets internationaux. Les concertations menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion 2022-2030 auprès de nombreux acteurs locaux ont confirmé l'attachement de nos partenaires vis à vis de cet engagement à l'international. Cet intérêt s'est confirmé lors de la consultation des différents organes de gouvernance du Bien.



L'Association Cités Unies France (CUF), tête de réseau des collectivités engagées dans l'action à international, a publié à l'été 2022, en partenariat avec l'Agence Française de Développement et la Caisse des dépôts et consignations, un appel à proposition mettant en œuvre un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales (DCOL). Ce dispositif consiste à mettre à disposition des collectivités une expertise externe, via un consultant, pour les aider à mieux définir leur stratégie à l'international et les aider au montage de projet, y compris dans la recherche de financements.

La candidature de l'Entente à cet appel à proposition a été retenue. Le coût de l'accompagnement, de 10 000 €, a été financé par DCOL à hauteur de 80 %. C'est l'IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement), basé à Montpellier, qui a accompagné l'Entente dans l'élaboration de sa stratégie d'actions à l'international entre novembre 2022 et juin 2023.

- Cette mission a permis d'aboutir :
- à la définition d'une stratégie claire et opérationnelle,
 - à une feuille de route pour la période 2023-2027.

Ces documents sont consultables à l'adresse suivante :

<https://causses-et-cevennes.fr/strategie-daction>

RENCONTRES AUTOUR DE LA TRANSHUMANANCE DANS LE PAYSAGE CULTUREL DES MONTAGNES SACRÉES DE GRANDE CANARIE

Cette année, nous avons été sollicités par le Conseil Général de l'île de Grande Canarie pour intervenir lors de la journée annuelle du paysage culturel de Risco Caído et des montagnes de Grande Canarie. Ce site inscrit en 2019, témoigne de la civilisation pré-hispanique installée sur cette île volcanique dont les reliefs spectaculaires représentaient un espace sacré. Ces montagnes conservent de nombreuses traces archéologiques et ethnographiques de la culture aborigène insulaire qui s'est développée entre le début de notre ère et le XVIe siècle.

En effet, elles abritent plusieurs complexes archéologiques troglodytes composés d'habitations, de nécropoles et de sanctuaires rupestres ornés de gravures liées à un culte de la fertilité et ayant des fonctions astronomiques. Pour l'ancienne civilisation canarienne, la cosmologie était une clef d'organisation et de compréhension de l'espace. Les montagnes sacrées du bassin de Tejeda s'articulent autour deux pics emblématiques : le Roque Bentagaya et le Roque Nublo dont l'alignement joue le rôle de marqueur équinoxiale.



Le Roque Nublo

D'autres reliefs symboliques marquent le paysage sacré comme le cirque de Risco Chapin ou encore le plateau fertile d'Acusa.



La Crête du Roque Bentagaya et le plateau d'Acusa en arrière plan



Les Terrasses et habitations troglodytes de Barranco Hondo

Autour de ces hauts reliefs se distinguent des vallées plus propices à l'implantation humaine qui concentrent les plus importants villages troglodytes et de grands ensembles de cultures sur terrasses.

Barranco Hondo, la plus emblématique de ces vallées, mène à son débouché au complexe de Risco Caído qui abrite un sanctuaire unique, véritable observatoire cosmologique faisant office de calendrier. À Artenara, dans l'un des centres d'interprétation du paysage culturel, se trouve une reproduction du sanctuaire et de son fonctionnement.

Des traditions ancestrales sont encore présentes, comme les savoir-faire d'excavation liés à la culture troglodyte et des savoir-faire de poterie spécifiques à l'île. Mais également des attributs qui font directement écho au paysage culturel des Causses et des Cévennes : le pastoralisme, la transhumance, l'agriculture sur terrasses, des aires de battage et un riche patrimoine hydraulique et de gestion de l'eau. Autant de sujet communs propices à des travaux de coopération.

Il y a 10 ans, l'Entente était déjà intervenue en Grande Canarie pour témoigner de l'inscription des Causses et des Cévennes. Cette nouvelle intervention fut centrée sur la pratique de la transhumance, dont la récente inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel donne une riche actualité. Nous avons pu témoigner des spécificités de la pratique sur notre territoire, de ses difficultés, des actions ayant contribué à son maintien, et des actions définies dans le Plan de Sauvegarde et de Valorisation élaboré dans le cadre de l'inscription au Patrimoine Immatériel.



Un chemin de transhumance caladé. Photo Javier Gil

Cette rencontre était donc l'occasion de renouer avec ce paysage culturel. Nous espérons que notre témoignage aura inspiré la gestion de la transhumance sur l'île de Grande Canarie et que nous pourrions renforcer notre coopération dans un avenir proche !

JUMELAGE AVEC LE VALL DEL MADRIU PERAFITA CLAROR (ANDORRE)

Suite à la venue d'une délégation Andorrane à l'automne 2022 sur le Bien UNESCO des Causses et Cévennes, une délégation officielle s'est rendue en Andorre du 14 au 16 juin 2023.

Elle était composée de Messieurs David Ursulet, Sous-Préfet de l'arrondissement de Florac ; Robert Aigoïn, élu au Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, pour le département de la Lozère ; Olivier Barrière, Président du Conseil Scientifique du Bien Causses et Cévennes et de trois agents de l'Entente. L'objectif de ce déplacement officiel était de faire connaissance avec les nouveaux élus d'Andorre et d'échanger sur le partenariat et les actions de coopération en cours et à venir. Une rencontre avec Monsieur l'ambassadeur de France en Andorre a été organisée.



UN INVENTAIRE AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

Le patrimoine agropastoral est un patrimoine rural, la plupart du temps non protégé, ni classé et finalement peu étudié. Or sa connaissance permet de justifier sa valeur et de mieux comprendre les différents systèmes constructifs, souvent très ingénieux, mis en œuvre pour l'édifier. Sa connaissance est importante car elle sous-tend sa bonne conservation. De 2014 à 2017, l'Entente a mené un premier travail d'inventaire concernant les attributs du Bien listés dans le dossier de candidature, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial et ce, en lien avec le service régional, alors Languedoc-Roussillon.

En 2023, l'Entente a signé une nouvelle convention avec le service régional de l'inventaire d'Occitanie. Ainsi, elle bénéficie des nouveaux logiciels contributeurs de l'inventaire que sont Gertrude et Augustin et en échange, s'engage à enrichir la base de données régionale.



Celle-ci est par ailleurs accessible à tout un chacun à l'adresse suivante : <https://inventaire.patrimoines.laregion.fr/>

Les anciennes données sont intégrées à la nouvelle base et un récolement complet des attributs a été fait. Le patrimoine agropastoral ainsi identifié et documenté rejoindra, à terme, la base nationale Mérimée, gagnant ainsi un peu plus en reconnaissance.

Chiffre clé :

510 attributs du Bien, c'est à dire 510 éléments du patrimoine agropastoral ont été listés à titre d'exemples, dans le dossier de candidature.

DES CIRCUITS DE DÉCOUVERTE À HIELZAS

L'Entente est régulièrement sollicitée pour aider des associations ou des habitants à mettre en œuvre des chemins de randonnée ou d'interprétation en lien avec le patrimoine agropastoral. C'est ainsi qu'elle a répondu positivement à l'appel d'un groupe d'habitants du hameau de Hielzas sur le causse Méjean.

Plusieurs organismes étaient également sollicités tels que le CAUE Lozère, l'Agence d'attractivité Gorges Causses Cévennes, le PETR Sud Lozère et l'ADEFPAT, chargée d'impulser et d'organiser les réunions qui ont permis de mieux formuler et concevoir le projet global.

Au final, c'est une signalétique et un stationnement repensés pour mieux accueillir les visiteurs dans le village qui ont été élaborés, mais aussi une proposition de trois circuits de découvertes à proximité du hameau. De niveau facile et de trois longueurs différentes, praticables à pied ou pour certains en VTT, ces derniers permettent de mieux comprendre l'environnement agropastoral du village, ses paysages et son patrimoine.

De quoi compléter agréablement les nombreuses visites déjà proposées à Hielzas pour y passer la journée !



LES BÉALS INSCRITS AU PCI FRANCE

On ne le sait certainement pas assez, mais la Chambre d'agriculture de la Lozère a permis l'inscription en 2017 « Les savoir-faire liés à l'irrigation gravitaire par béals (canaux) en Lozère » sur la liste du PCI (Patrimoine Culturel Immatériel) France.

Depuis, elle a été imitée par l'Ardèche et le Briançonnais. Aussi, le laboratoire de recherche EIREST de l'université Paris Sorbonne, a proposé qu'une candidature nationale soit déposée, car l'irrigation traditionnelle est commune à plusieurs territoires français.

L'Entente est donc associée depuis l'été 2023, en binôme avec le COPAGE Lozère, au groupe de travail national et on s'achemine vers un examen de cette candidature au mois de juin 2024. Cela permettrait de poursuivre par une agrégation au niveau international, puisque sept pays viennent de faire reconnaître l'irrigation traditionnelle au PCI mondial, en décembre dernier.

En attendant, les riches échanges au niveau national permettent de voir que de nombreuses problématiques liées à l'irrigation traditionnelle et au risque de sa disparition sont partagées, ce qui permettra de mettre sur pied un plan de sauvegarde ancré dans les préoccupations quotidiennes.



Chiffre clé : 7, c'est le nombre de pays qui viennent d'obtenir la reconnaissance de l'irrigation traditionnelle au PCI mondial, à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

DES BÉALS PROPOSÉS À UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les béals, c'est à dire les canaux d'irrigation traditionnels servant à amener l'eau pour les cultures, les prairies de fauche ou les moulins, sont reconnus attributs du Bien UNESCO Causses et Cévennes. Dans un contexte de changement climatique, leur usage est parfois décrié et la loi sur les débits d'eaux réservés ne favorisent pas leur maintien.

L'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) du Vidourle, confronté à cette gestion parfois difficile des béals, a contacté l'Entente dans le cadre d'une étude préalable à la réalisation d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin d'optimiser la gestion de l'eau des béals du Haut-Vidourle.

L'EPTB avait déjà réalisé une première étude visant à recenser les béals de son secteur, soit trente ouvrages. Une seconde étude menée en 2023 a porté sur dix béals qui seront intégrés dans la DIG afin de mieux les connaître d'un point de vue hydrologique, écologique et patrimonial. Cette phase s'est donc écrite à trois mains et l'Entente a apporté sa contribution sur le volet patrimonial.

Le but était d'indiquer les éléments patrimoniaux de chaque béal afin de concilier les aménagements hydrauliques nécessaires pour leur fonctionnement optimal et la préservation d'un patrimoine séculaire. De plus, les béals s'avèrent parfois très riches en biodiversité, en complément de la rivière. La phase de terrain a permis de recenser des béals parfois d'une grande qualité architecturale et patrimoniale, avec une grande diversité de petits éléments liés à leur fonction hydraulique.

Cette étude nous a ainsi permis de tester des diagnostics croisés et complémentaires, dans le but d'améliorer, à moyen terme, le fonctionnement des béals afin d'optimiser la ressource en eau du Vidourle. Ce projet a été particulièrement important pour l'Entente car il pourrait être reproductible sur d'autres secteurs du territoire Causses et Cévennes qui possèdent aussi cet attribut.



LES CLAPAS NE SONT PAS QUE DES TAS DE CAILLOUX !

Attribut du Bien prêtant parfois à sourire, les clapas, ces fameux tas d'épierrement des champs qui parsèment les causses, font partie de la culture et du paysage emblématique de ces derniers, au même titre que les terrasses pour les Cévennes, par exemple.

Malheureusement, ils sont depuis quelques années victimes de destruction. Broyés, concassés puis éparpillés, voire transportés en dehors des parcours, ils disparaissent peu à peu.

L'Entente, gestionnaire du Bien et donc responsable de sa bonne conservation, a ainsi été à plusieurs reprises alertée par des habitants inquiets de voir ainsi défiguré leur paysage caussenard.



Au-delà de l'aspect paysager, ces clapas sont souvent le résultat de tas de pierre très anciens et peuvent renfermer des vestiges archéologiques pouvant remonter à la préhistoire. De plus, ils jouent un rôle écologique très important pour de nombreuses espèces utiles, qui y trouvent refuge ou reposoir.

L'équipe de l'Entente est donc allée rencontrer des agriculteurs pour connaître leur motivation et leur expliquer l'enjeu des clapas. Elle a aussi assisté à une journée organisée par le Parc national des Cévennes à l'attention des agriculteurs du causse Méjean pour découvrir le patrimoine archéologique, dont les clapas, lorsque ces derniers sont le résultat d'anciens tumuli.

Enfin, les clapas ont aussi été mis en exergue lors de la Journée du paysage du réseau Occitanie qui s'est tenue à Mas de Val le 29 septembre 2023 et qui a réuni de nombreux acteurs du paysage venus de toute la région Occitanie.

Manga Causses et Cévennes

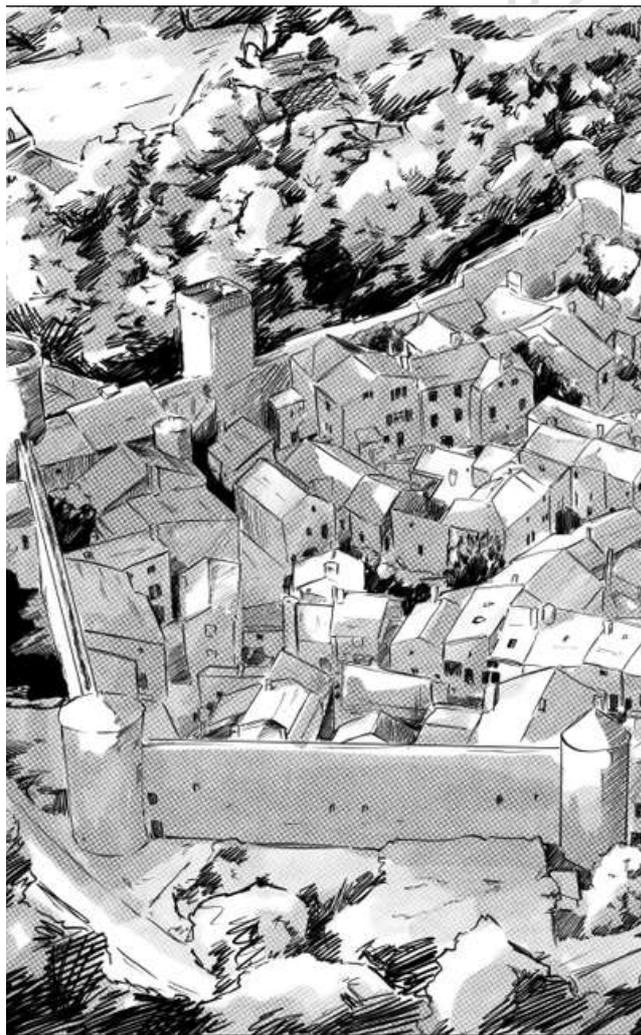
Les Éditions Belles Ballades (avec lesquelles l'Entente a récemment collaboré avec succès pour le guide "Causses et Cévennes - 20 belles balades") ont proposé fin 2022 à l'Entente la réalisation d'un Manga ciblé sur le territoire du bien UNESCO.

Leur projet, novateur, est de développer une collection de mangas naturalistes, dont chaque numéro met en valeur le patrimoine naturel et culturel d'une région française. Chaque épisode de la collection met en scène la même galerie de personnages récurrents. Les héros sont en effet 3 enfants, Lia, Nicolas et Ayoub, accompagnés d'un curieux lapin télépathe, Garenne. Ces derniers partent sur les chemins de randonnée, résolvent une énigme, vivent une aventure servant de prétexte à mettre en valeur des lieux emblématiques et les pratiques de respect de l'environnement et de la biodiversité. Un lien transversal existe entre les différents tomes de la collection afin de les relier : une quête, un trésor... Le public cible est les jeunes collégiens (10-12 ans).

Le territoire du Bien UNESCO Causses-Cévennes est donc le support du premier tome de cette série. Celui-ci a pris forme tout au long de l'année 2023. Synopsis et scénario dans un premier temps, puis nus (premières esquisses au crayon) et enfin planches encrées : l'équipe de l'Entente a été étroitement associée à chaque étape de la réalisation de cet ouvrage, en lien avec les services des 4 Départements parties prenantes.

Ce projet, financé à 80 % par la convention de Massif Central, s'inscrit tout à fait dans l'objectif de valorisation/appropriation du site par différents publics cibles, identifié dans le nouveau plan de gestion 2022-2030 du Bien Causses-Cévennes.

La commercialisation est prévue pour le mois d'avril 2024, et l'Entente se prépare à célébrer cet événement comme il se doit !



Jeunesse

VOYAGE AU GRÉ DES PAYSAGES CULTURELS

C'est une invitation au voyage qui a été proposée tout cet été aux visiteurs de Florac-Trois-Rivières en Lozère, ville qui accueille le siège de l'Entente, au travers de la désormais traditionnelle expo grand format de l'été.

Cette année, elle était consacrée aux paysages culturels de l'UNESCO, c'est à dire des paysages façonnés par l'homme ou par une culture spécifique. L'exposition, composée de vingt clichés de grande qualité, en extérieur, répartis en différents lieux de la ville, présentait des paysages culturels français mais aussi étrangers. Ainsi, au-delà des vignobles, souvent bien représentés dans cette catégorie, on pouvait découvrir des plantations de rizières, de café, de tabac, des lieux sacrés, etc ... Bref, un tour du monde varié et pourquoi pas des idées de voyage ?

Chiffre clé : 121 paysages culturels sont à ce jour inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et parmi eux, figurent les Causses et les Cévennes !

LES CAUSSES ET LES CÉVENNES VUS DEPUIS L'ÉCOLE

L'Entente intervient, à la demande des établissements scolaires qui le souhaitent, auprès des élèves, pour leur faire découvrir le site UNESCO, ses paysages et sa culture agropastorale.

Ainsi, un accompagnement a eu lieu toute l'année auprès des classes de primaire de l'école Sainte-Lucie de Florac au travers d'interventions en classe, de lectures de paysage sur le terrain, de jeux et de deux sorties scolaires sur les causses. Les enfants se sont ainsi familiarisés avec les paysages des causses, le patrimoine agropastoral et ont même pu aller à la rencontre d'éleveurs lors d'une visite de ferme. Ils ont aussi goûté les produits agropastoraux et suivi le chemin de la farine des semailles à la transformation au moulin.

L'Entente est également intervenue auprès des élèves de 5ème du collège du Bleyard qui ont compris toute l'importance du territoire reconnu aujourd'hui au patrimoine mondial et sur lequel se situe leur établissement.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE POUR LE TERRITOIRE INSCRIT ET SA MISSION TECHNIQUE DE GESTION

Cette année nous nous sommes engagés dans la refonte de notre identité graphique et de notre site internet !

Nous sommes partis du constat que notre site web, développé il y a 10 ans, était vieillissant, difficile à maintenir et ne répondait plus entièrement à nos objectifs de communication actuels. De même, la charte graphique, élaborée suite à l'inscription, ne permettait pas de répondre à tous nos besoins de communication. Nous nous en sommes progressivement éloignés et nous constatons à présent que l'hétérogénéité graphique de nos documents de communication représente un frein à la construction d'une identité visuelle reconnaissable.

De plus, notre prochain plan de gestion met l'accent sur le besoin d'appropriation de l'inscription par la population locale. À ce titre, la charte graphique et le site internet sont des outils indispensables à la visibilité de l'inscription et de ses enjeux. Apporter de l'information vulgarisée est en effet un levier essentiel pour susciter l'adhésion à un projet de territoire, la fierté des populations et ainsi partager une culture commune propice à l'implication de chacun dans la protection du bien.

Véritable fil rouge de l'année 2023, la consultation a été lancée au printemps et les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année. C'est l'agence de communication AFA Multimédia qui a été sélectionnée pour nous accompagner dans ce projet.

La nouvelle charte graphique est finalisée et nous œuvrons à présent à son déploiement pour l'utiliser au quotidien. Ce rapport d'activité en est une des premières illustrations !

Même l'emblématique berger de notre logo a été modernisé et dégenré !

Nous espérons que cette nouvelle charte graphique contribuera à une identité visuelle forte et reconnaissable au sein d'un territoire faisant par ailleurs l'objet de nombreuses reconnaissances.

Quant au site internet, il est mis en ligne depuis début février, toujours à la même adresse : www.causses-et-cevennes.fr



Ce nouveau site intègre de nombreux contenus avec différents niveaux de lecture permettant d'appréhender toutes les facettes et toute la complexité de l'inscription au patrimoine mondial. Donner à voir et à comprendre la Valeur Universelle Exceptionnelle des Causses et des Cévennes est une de nos missions fondamentales. Néanmoins, les caractéristiques du paysage culturel, à la croisée de notions agricoles, paysagères et patrimoniales, peuvent être difficiles à aborder. Nous espérons qu'en tirant partie au mieux des avantages du web, ce nouveau site donnera satisfaction aux visiteurs en recherche d'informations synthétiques ou détaillées sur l'inscription et

ses enjeux. Un espace kids, destiné au jeune public, a également été intégré en complément à notre web documentaire. Par ailleurs le site met en lumière l'organisation de la gouvernance et la vie institutionnelle, souvent difficile à appréhender. Il fait également la part belle aux actions en faveur de la préservation et de la valorisation des Causses et des Cévennes, qu'elles soient portées par l'Entente ou ses partenaires.

Le volet touristique, imposant dans la précédente mouture, n'est pas en reste, mais le contenu a été recentré sur les informations touristiques permettant spécifiquement la découverte du paysage culturel. En complément, notre réseau d'ambassadeurs touristiques sera particulièrement mis en lumière au travers d'un annuaire dédié.

Autre nouveauté, nous avons intégré une rubrique « agir » dont l'objectif est de relayer les dispositifs existants permettant à chacun de devenir acteur de la gestion. L'objectif est que chacun à sa hauteur puisse trouver ici des outils pour œuvrer en faveur du bien. C'est aussi au travers de cette rubrique que nous pouvons relayer en filigrane nos services et ceux de nos cogestionnaires.

Enfin ce nouveau site se veut également un relai de la connaissance au travers notamment d'une cartographie interactive permettant de visualiser les limites de l'inscription et des nombreux autres zonages jouant un rôle dans la protection et la gestion du territoire ; mais aussi au travers d'un centre de ressources regroupant des rapports d'études, documents d'orientation, cartographies ou encore des données à télécharger.

Tout au long de l'année, ce site continuera d'être amélioré et complété, alors n'hésitez pas à nous faire des retours !



P.A.T. ALÈS AGGLO

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) d'Alès Agglomération, l'Entente copilote les travaux de l'équipe projet-action « Œuvrer à la reconquête pastorale ».

Ce groupe de travail part du principe que le pastoralisme est un élément indissociable de la culture, du paysage et des traditions du territoire de l'agglomération. Il est également identifié comme un puissant levier pour la préservation de la biodiversité, une alimentation locale de qualité ou encore la prévention des incendies.

Afin de garantir la pérennité de cette activité sur le territoire de l'agglomération, et définir un plan d'actions, l'Entente et ses partenaires ont engagé en 2023 une réflexion qui s'inscrit dans une dynamique plus large de préservation et de développement des terres cultivables, afin de les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire.

Le groupe de travail s'appuie sur 2 interlocuteurs particulièrement concernés par ces problématiques :

- les éleveurs, qui ont une connaissance fine du territoire et sont ancrés dans la réalité du terrain. L'appui technique aux pratiques pastorales, l'accompagnement à l'ouverture de nouvelles parcelles et la démonstration de l'intérêt du sylvopastoralisme sont des pistes de travail privilégiées.
- Les élus locaux, qui entretiennent des liens privilégiés avec la population, sont impliqués dans la prévention contre le risque incendie et l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agira de mettre en avant les initiatives intéressantes et les dynamiques déjà enclenchées.

À travers ces travaux, l'agglomération d'Alès affiche la volonté de maintenir et développer le pastoralisme sur son territoire et soutient l'action de l'Entente au travers d'une subvention de 10 000 € versée en 2023.

PASTOM2

Le projet PastoM2, porté par « Auvergne estive » (association qui fédère près de 30 estives collectives réparties sur le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, et œuvre également en tant que service pastoral à des programmes d'aménagement territorial), a pour ambition de mettre en place une convention pastorale, à l'échelle du Massif Central.

Cette convention, d'une durée de 2 ans (2023-2024), fédère les acteurs pastoraux du massif central autour d'actions communes (par exemple, mise en place d'une formation de berger/vacher transhumant, accompagnement et protection des groupements pastoraux, développement du lien inter-massif via des journées techniques).

Dans ce cadre, l'Entente s'est engagée à réaliser 3 vidéos décrivant les savoir-faire d'éleveurs pastoraux, qui pourront servir de support de communication et de formation à destination des techniciens. Ces vidéos devraient voir le jour courant 2024 et constitueront un outil fort de promotion des activités pastorales des Causses et Cévennes. L'Entente a obtenu pour ce faire un financement de 18 400 € de la convention de Massif (80 % des dépenses éligibles).

P.A.C.

Courant 2022, l'annonce de l'introduction d'un seuil de chargement de 0,2 UGB/ha admissible pour les SPL (Surfaces Pastorales, ressource dominée par les ligneux) inquiétait la profession agricole tant sur le territoire des Causses et Cévennes que sur les autres espaces pastoraux nationaux. En effet, ce seuil ne correspond pas aux réalités techniques des systèmes d'élevage pastoraux, notamment sur les Cévennes et les Causses Méridionaux. En dialogue avec d'autres acteurs clés du territoire, l'Entente s'est mobilisée sur le sujet et a relayé les inquiétudes locales et des propositions d'amélioration auprès des élus et jusqu'au ministère. Les éléments transmis ont été plutôt bien repris mais le ministère n'a pas fait évoluer sa proposition. Bien que la mobilisation n'ait pas porté ses fruits, l'Entente reste en veille sur les alertes de ce type et mobilisée pour que la PAC reconnaisse au mieux les surfaces et les systèmes pastoraux.

En parallèle, l'Entente a suivi le cycle de webinaires proposé par l'UMT (Unité Mixte Technologique) Pasto : « La PAC et les autres actions publiques confortent-elles l'activité d'élevage pastoral ? ».

Les trois webinaires avaient pour thème :

1. Les effets de la PAC sur les exploitations
2. Les modèles de développement de l'élevage et rôle des politiques agricoles dans les régions agro-pastorales (Montagne limousine ; Causses et Cévennes)
3. Les acteurs territoriaux et les dynamiques territoriales.

Les 3 séances, réparties au cours de l'année, ont permis de conforter les connaissances de chacun, de partager des pistes d'évolution des politiques publiques favorables aux systèmes pastoraux et de situer Causses et Cévennes vis à vis d'autres espaces pastoraux.

Les présentations sont disponibles sur le site de l'UMT Pasto, dans l'espace « dossiers et publications », « Les événements de l'UMT Pasto ». https://idele.fr/umt_pasto/dossiers-et-publications

SYLVOPASTORALISME : LE DÉBUT D'ÉCHANGES MULTIPARTENARIAUX

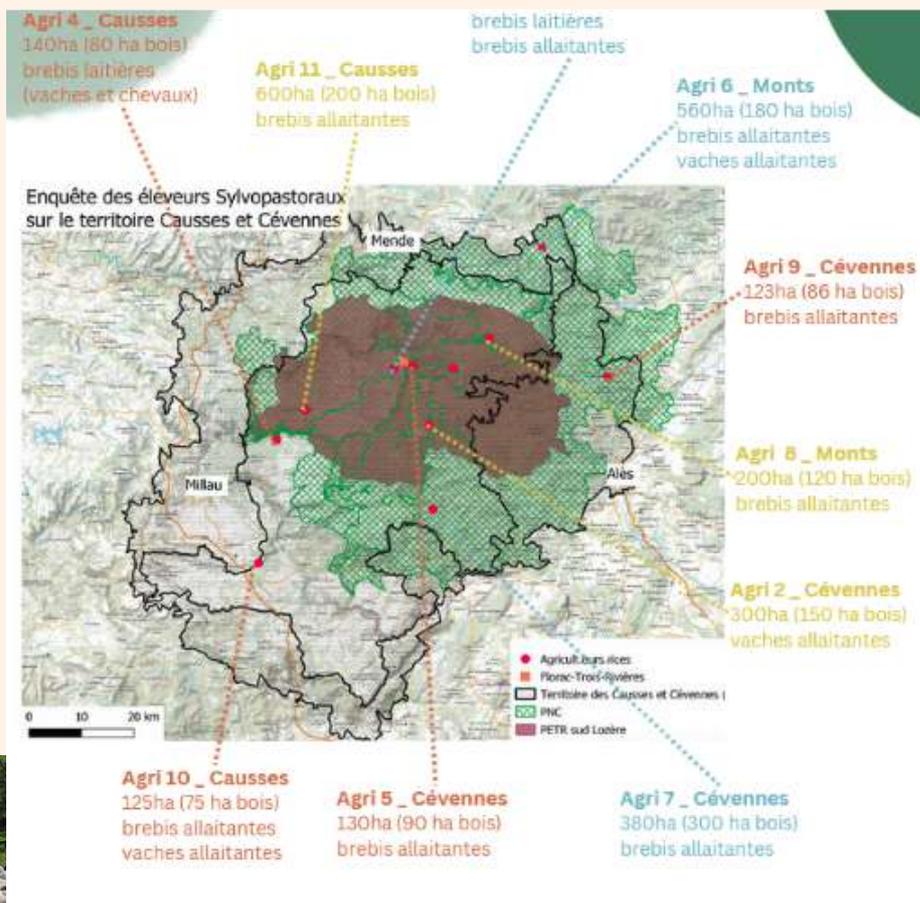
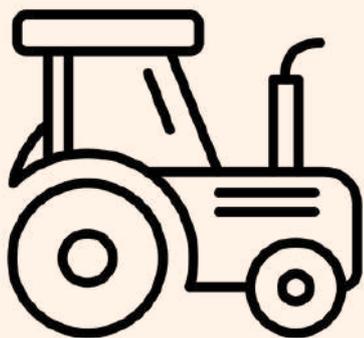
Fin 2022, l'Entente avait missionné 3 étudiants en Licence GENA à l'Institut Agro de Florac pour des enquêtes sur le sylvopastoralisme avec l'appui de Margot Lepetit de la Charte forestière Sud Lozère et de Claire Remillieux du Parc national des Cévennes. Le but ? "Capitaliser les expériences et les projets sylvopastoraux locaux" (action 31 de la Charte forestière Sud Lozère). Une dizaine d'éleveurs, majoritairement ovin, les ont accueillis et ont partagé leurs pratiques et leur vision du sylvopastoralisme sur leur ferme. Merci à eux ! Le travail des étudiants a conduit à la production de fiches synthétiques qui présentent des éléments clés à retenir de leurs entretiens avec les éleveurs. Ils ont mis en avant un intérêt important et multiforme des éleveurs pour le sous-bois et un engagement vers des pratiques sylvopastorales plus importantes chez les éleveurs qui avaient pu développer des compétences forestières en amont de leur installation agricole. Ces fiches ont été diffusées aux partenaires techniques et sont à disposition de tous sur le site internet de l'Entente.

Avant l'été, l'Entente a invité les acteurs du monde agricole et de la forêt à se rencontrer pour un temps d'échange ouvert sur cette pratique, partager un panorama de l'existant et mieux comprendre les freins, les besoins et les attentes autour du sylvopastoralisme. Les questionnements autour de la régénération de la forêt ont été pointés comme un frein important à l'acceptation de la pratique par les forestiers. Enfin, suite à cette réunion, un espace de partage des ressources bibliographiques a été mis en place.

Enfin, la restitution du stage de Maeliss Ricard porté par le Parc National des Cévennes a été une nouvelle occasion pour les acteurs locaux de se retrouver sur le sujet du sylvopastoralisme.

*Le sylvopastoralisme mêle intérêts agricole et sylvicole en alliant alimentation du bétail et valorisation forestière. Le territoire Causses et Cévennes est reconnu notamment pour ses paysages ouverts mais de nombreux espaces sont boisés et certains sont pâturés par les troupeaux. Les enjeux autour de cette pratique vont se renforcer notamment face aux impacts du changement climatique.

Carte de localisation des exploitations enquêtées



CAUSSES ET CÉVENNES, DES VISITES DE FERME QUI ATTIRENT !

Au cours de l'été plusieurs visites ont été proposées au grand public.

Le 18 juillet, l'Entente a accompagné, en binôme avec Nadine Boulant du PNC, une visite sur l'estive du Mas de la Barque à la rencontre de Guilhem Dangel, éleveur berger. Rendez-vous était donné aux aurores aux 13 participants pour commencer leur journée dans les pas du berger ! Tout en conduisant les 1000 brebis au quartier de pâturage, Guilhem a répondu aux questions, nombreuses, sur son métier, la pratique de la transhumance et de l'écobuage, mais aussi sur la prédation par le loup et sur le fonctionnement de l'estive et du groupement pastoral.

Le 24 juillet et le 9 août, les visites ont eu lieu à la ferme de Bellis à Mialet. Depuis 5 ans, Frédéric et Amandine Basserie ouvrent leurs portes pour une visite estivale en partenariat avec l'Entente. Eleveurs caprin et fromagers, producteurs engagés au sein de l'AOP Pélardon, ils ont partagé leur passion et fait découvrir leur ferme, leurs fromages et leur troupeau de 60 chèvres et chevrettes en plein cœur des Cévennes.

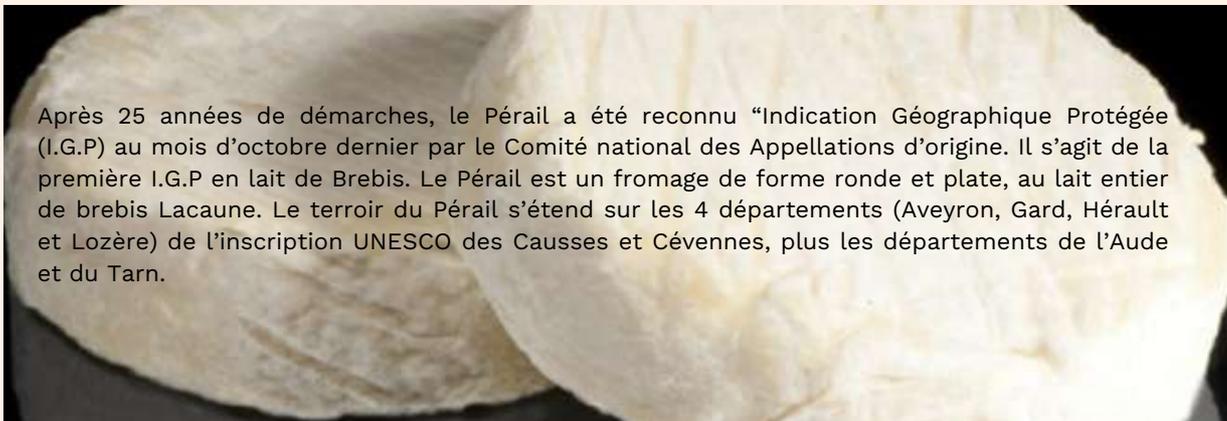
Enfin, le 28 juillet, Valérie et Bruno Molines nous ont offert un beau moment sur leur ferme La clé des champs, au milieu des vaches Tarine, race originaire de Savoie, que Bruno trouve parfaitement adaptée au Causse Méjean ! La marche sur le parcours nous a conduit jusqu'à une lavogne, l'occasion de parler biodiversité et ressource en eau. Enfin, les échanges ont continué autour d'un repas partagé très apprécié !

Ces visites ont permis des échanges toujours très riches sur le métier d'éleveur berger et de son importance pour le maintien de ce territoire d'exception. Merci à Guilhem, Amandine, Frédéric, Valérie et Bruno pour ces moments d'échange et de partage privilégiés offerts aux visiteurs, petits ou grands, locaux ou non. Une des meilleure façon d'appréhender l'inscription des Causse et Cévennes au Patrimoine Mondial !



Chiffre clé : 60, c'est le nombre de personnes qui ont pu bénéficier des visites de ferme C&C cette année.

DEUX RECONNAISSANCES EN PEU DE TEMPS SUR LE TERRITOIRE CAUSSES ET CÉVENNES



Après 25 années de démarches, le Pérail a été reconnu "Indication Géographique Protégée (I.G.P) au mois d'octobre dernier par le Comité national des Appellations d'origine. Il s'agit de la première I.G.P en lait de Brebis. Le Pérail est un fromage de forme ronde et plate, au lait entier de brebis Lacaune. Le terroir du Pérail s'étend sur les 4 départements (Aveyron, Gard, Hérault et Lozère) de l'inscription UNESCO des Causse et Cévennes, plus les départements de l'Aude et du Tarn.



Le lundi 16 janvier 2023, la Commission Européenne a reconnu la Châtaigne des Cévennes en A.O.P. (Appellation d'Origine Contrôlée). Cela faisait 19 ans que les Cévenols travaillaient sur ce dossier. A présent toute production ou transformation de la Châtaigne hors de la zone d'appellation ne pourra pas prétendre au titre de Châtaigne des Cévennes. Cette reconnaissance permettra d'offrir une identité et une visibilité nécessaire dans un marché concurrentiel. L'aire géographique de cette A.O.P recouvre une très grande partie du Bien UNESCO des Causse et Cévennes à l'exception de la partie karstique du territoire.

La Commission européenne lui offre une protection sous ses trois formes possibles : fraîche, sèche et en farine, pour une trentaine de variétés. La reconnaissance vient aussi acter un rapport entre l'homme et l'arbre ayant façonné le paysage. La culture du châtaignier s'est accompagnée de la construction de murs en pierres sèches appelés faïsses, bancels ou terrasses reconnus comme attributs du bien UNESCO des Causse et Cévennes depuis juin 2011.



UNE RICHE ACTUALITÉ POUR L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

UNE 4ÈME CAMPAGNE MENÉE SANS ACCROC

Un observatoire photographique du paysage (OPP) est un outil de gestion territoriale dont le principe consiste à photographier régulièrement le même point de vue. Les séries photographiques ainsi obtenues nous aident à mieux percevoir les évolutions paysagères ainsi qu'à illustrer et témoigner des éventuels changements auprès des habitants, élus locaux ou professionnels agricoles. Cette connaissance oriente par la suite nos objectifs de gestion.

L'OPP des Causses & Cévennes mis en place en 2014 est constitué de 87 points de vue photographiés tous les 3 ans. Plusieurs thématiques sont suivies : évolution des pratiques agricoles, dynamiques de fermeture / ouverture des milieux, urbanisation, activité touristique, suivi du patrimoine bâti...

Cette année, avec le concours des CAUE des 4 départements et le soutien de la DREAL Occitanie, nous avons réalisé notre 4ème campagne photographique. Nous saluons l'efficacité de cette campagne qui s'appuie sur l'expérience et le professionnalisme des photographes partenaires sans lesquels il serait difficile de maintenir la dynamique. Les photographies seront prochainement mises en ligne sur notre application dédiée : observatoire.causses-et-cevennes.fr

LANCEMENT D'UN PREMIER TRAVAIL DE PHOTO COMPARAISON

Avec cette nouvelle campagne, nous disposons d'une série temporelle couvrant près d'une décennie. C'est dans ce contexte que l'Entente souhaite initier un premier travail d'analyse des évolutions par photo-comparaison. Pour ce faire, nous accueillerons cette année Léna Sykora, étudiante en seconde année de master Géographie et Aménagement de la Montagne à l'Université Savoie-Mont-Blanc. Elle aura pour mission de définir et mettre en œuvre une méthodologie d'analyse des clichés de l'observatoire photo. Ce travail doit nous aider à identifier des éventuels signaux forts ou faibles d'évolution paysagère.

L'OPP peut être un puissant outil de médiation pour illustrer les changements paysagers auprès des différents acteurs du paysage. Nous espérons que ce travail pourra contribuer à valoriser ce patrimoine de données et alimenter la réflexion collective autour des dynamiques paysagères en cours.

AMÉLIORATION DE LA PLATEFORME DES OPPS D'OCCITANIE

POPP-sudouest, c'est le nom donné à la plateforme des observatoires photographiques du paysage développée par la DREAL Occitanie. Cet outil permet aux gestionnaires d'OPP de la région de mettre en ligne les données de son observatoire : photographies, géolocalisation, descriptions, analyses... La plate-forme hébergée et administrée par la DREAL offre toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion des données d'un OPP sans compétence informatique spécifique. À terme, elle constituera une base de données centralisée et mutualisée pour l'ensemble des gestionnaires de la région. Néanmoins, l'interface de visualisation et de consultation des photographies, peu développée, manque d'interactivité et d'ergonomie.

<https://popp-sudouest.fr/>

Parallèlement, l'Entente avait développé son propre outil de visualisation pour la diffusion et la valorisation de l'observatoire photographique des Causses et des Cévennes. Cette solution centrée sur les fonctionnalités de visualisation interactive et photo-comparaison est particulièrement didactique et ludique mais n'intègre pas les fonctionnalités de gestion et d'administration d'une base de données, ce qui rend son déploiement complexe.

Prenant conscience de la complémentarité entre ces deux outils, la DREAL Occitanie et l'Entente se sont rapprochés afin d'intégrer les fonctionnalités de visualisation développées par l'Entente dans la plate-forme POPP-sudouest. Un groupe de travail a été constitué avec plusieurs partenaires afin de rédiger un cahier des charge et trouver un prestataire informatique. Le développement, financé par la DREAL, a démarré à l'automne 2023 et devrait être finalisé d'ici mars 2024. Il intégrera également des fonctionnalités d'import automatique pouvant, dans certain cas, faciliter l'intégration de données dans la plateforme.

Nous espérons que la fusion de ces deux outils permettra d'éviter une dispersion des efforts de développement, et que l'amélioration des fonctionnalités de visualisation de la plateforme régionale sera un critère incitatif pour favoriser sa prise en main et son utilisation par les gestionnaires d'OPP. Par la centralisation des données, la plateforme constituera un important portail de connaissance sur les paysages d'Occitanie et leurs dynamiques d'évolution !

MARCHER DEPUIS LA NUIT DES TEMPS

L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes a accueilli « La caravane du marcheur » du projet « Marcher depuis la Nuit des Temps » dans ses locaux durant une semaine au mois de mai 2023.

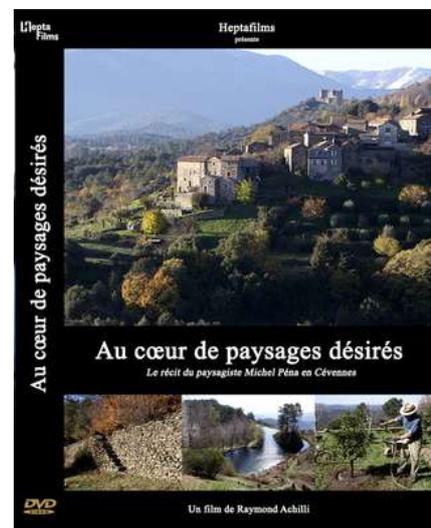
Marcher depuis la Nuit des Temps se déroule sur les chemins de Chauvet à Lascaux, dans un espace-temps de 380 km de longueur et de 38 000 ans de profondeur historique. 21 chercheurs-marcheurs se sont relayés pour explorer en profondeur ce qui nous sépare des deux sites UNESCO, Chauvet et Lascaux.

Ce projet culturel entre art et science, temps anciens et temps nouveaux, vise à créer sur plusieurs années un centre de recherche pluridisciplinaire itinérant et pédestre. Il interroge de manière très variée notre rapport ancestral à l'inspiration, la créativité et l'imagination, en invitant des chercheurs de tous bords à cette exploration.

Contact : Guilhaine Albert, guilhaine@marcherdepuis.fr - <https://www.marcherdepuis.fr/>

FILM DE RAYMOND ACHILLI « AU CŒUR DE PAYSAGES DÉSIRÉS »

Le 15 novembre dernier, l'Entente a pu assister dans les locaux du Conseil Départemental de la Lozère, en présence de la Présidente, à la projection du dernier film de Raymond Achilli, « Au cœur de paysages désirés – Le récit du paysagiste Michel Péna en Cévennes ». Le fil directeur du film est donné par les propos de l'architecte paysagiste Michel Péna, ancien membre du Conseil Scientifique de l'Entente, qui depuis 40 ans, réalise avec ses collaborateurs des opérations publiques en France et à l'étranger. Au travers des Cévennes, il nous dévoile ce qu'est un paysage et nous éclaire sur la manière de le percevoir avec ses valeurs émotionnelles et culturelles. Différents intervenants scientifiques, dont Dominique Lyszczarz de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, abordent aussi la lecture du paysage par le dessin ainsi que les caractéristiques du territoire cévenol et son évolution future dans le contexte du changement climatique. Ce film sera diffusé au public l'été prochain, notamment dans le cadre des estivales des Causses et Cévennes.



ZOUÛ MAÏ ! LA LOZÈRE À MARSEILLE

Du 31 mars au 2 avril 2023, l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes a investi le vieux port de la cité phocéenne lors du salon « La Lozère à Marseille » organisé par le Conseil Départemental de la Lozère. Ce second salon à Marseille a connu un véritable succès : un public très nombreux a parcouru les 58 stands, dont celui de l'Entente mais aussi ceux d'Ambassadeurs Causses et Cévennes qui y étaient présents. Comme en 2019, les institutions, les producteurs et prestataires de tourisme ont fait connaître les bienfaits de venir se mettre au vert sur notre beau territoire. Pendant trois jours, ce salon a proposé une manifestation colorée et festive avec de nombreuses animations gratuites, dont le concert des Frères Jacquard.



PRIX PATRIMOINE MONDIAL EN OCCITANIE

Les élèves de la Classe de 5ème 9 du collège Marcel AYMARD de Millau ont remporté le 1er prix ex-aequo catégorie cycle 4, de la 7ème édition du Prix Patrimoine Mondial Occitanie. Ce Prix est l'aboutissement d'un projet d'éducation artistique et culturelle concrétisé par la réalisation d'un carnet de voyage sur les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le lundi 12 juin s'est déroulée au Collège à Millau, une présentation du carnet de voyage. Alain Argilier, chargé du tourisme et de la communication du Bien UNESCO des Causses et Cévennes, a remis le 1er prix aux collégiens.

Comme récompense pour leur excellent travail, le lendemain, 27 élèves et 4 encadrants ont pu visiter le site UNESCO des Causses et Cévennes. Après avoir remonté en bus les Gorges de la Jonte, ils ont pu découvrir, en plongeant dans les profondeurs de la terre, ce trésor unique au monde qu'est la grotte de l'Aven Armand, puis le travail du meunier et toute la filière farine du Causse Méjean au Moulin de la Borie. Ces deux entreprises sont Ambassadeurs Touristiques des Causses et Cévennes.

L'après-midi, c'est Morgane Costes-Marre, Chargée du Patrimoine pour le Bien UNESCO, qui leur a fait visiter et découvrir la richesse architecturale de la ferme de Boissets, magnifique domaine départemental situé sur le Causse de Sauveterre. C'est après avoir fait la visite des Gorges du Tarn que les jeunes et leurs professeurs sont revenus sur Millau, émerveillés par la beauté des Causses et Cévennes.

L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes remercie chaleureusement le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Lozère, la Société de l'Aven Armand et le Moulin de la Borie pour leur participation à cette journée.



INAUGURATION DU BELVÉDÈRE DE BLANDAS

Le mardi 4 juillet, avait lieu l'inauguration du nouveau haut-lieu de l'agropastoralisme de la Maison du Site des Belvédères de Blandas, surplombant le Cirque de Navacelles.

De nombreuses personnalités étaient présentes. Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil Départemental du Gard ; Sophie Pantel, Présidente de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes et Présidente du Conseil Départemental de la Lozère ; David Ursulet, sous-Préfet de l'Arrondissement de Florac ; Régis Bayle, Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais et conseiller Régional d'Occitanie ; Louis Villaret, Président du Réseau des Grands Sites de France ; Laurent Pons, Président du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles ; Sylvie Arnal, Maire du Vigan et représentante de l'Office de Tourisme Sud Cévennes et Marc Weller, Maire de Blandas.

Ce site du Belvédère de Blandas méritait quelques améliorations après 7 ans d'exploitation. En parallèle, la Maison de site a été réaménagée.

De nouveaux restaurateurs se sont installés depuis mars 2023. L'espace d'interprétation et la boutique ont été repensés afin de donner une plus large place à l'interprétation. Ce lieu abrite désormais un haut lieu de l'agropastoralisme méditerranéen et une scénographie composée de modules explicatifs sur cette thématique a été installée.

Blandas fait à présent parti d'un réseau cohérent de sites d'interprétation des paysages culturels évolutifs et vivants des Causses et Cévennes reconnus par l'UNESCO en juin 2011.

L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes qui gère pour le compte de l'Etat l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Causses et Cévennes, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, l'Office de Tourisme Sud Cévennes et la Mairie de Blandas ont travaillé en coopération pour rendre ce projet possible.



LES ESTIVALES DE L'ÉTÉ 2023

Comme chaque année, l'Entente a organisé « les estivales de l'été », programme d'animations se déroulant sur le territoire, en lien avec l'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. 21 animations ont ainsi ponctué l'été depuis le domaine de Boissets au nord en Lozère, jusqu'au Belvédère de Blandas dans le sud au dessus du Cirque de Navacelles, tous deux haut-lieux de l'agropastoralisme.

Le jardin de l'Entente à Florac a accueilli un atelier tissage animé par Sandie Blanc, un atelier géologie où Morgane Costes-Marre a pu faire apprendre à reconnaître les pierres identitaires des Causses et Cévennes, une soirée contée qui a permis à la conteuse Katrin' Maure de faire voyager son public de transhumances en pâturages. Le 17 août, une soirée cinéma en plein air a réuni plus de 50 personnes pour la projection du film « Le Bien-être en herbe » réalisé par Raymond Achilli. Le 24 août les petits et les grands ont pu essayer de retrouver le trésor oublié des Causses et Cévennes dans l'escape game mis en place par l'équipe de Freemick Aventures.

Le Moulin de la Borie sur le Causse Méjean a vu passer de nombreux randonneurs dans le cadre des trois balades contées intitulées « Caussebardises » et qui ont été animées par Clémentine Magiera, conteuse et auteure-illustratrice. La «fée dansante» de Clémentine est allée jusqu'au Domaine départemental de Boissets le 11 août. Sur ce lieu, Morgane Coste-Marre a fait découvrir aussi à son public les beautés de l'architecture caussenarde, alors que Sandie Blanc a initié les personnes au tissage en proposant auparavant une démonstration de cardage.

Cinq animations se sont déroulées au Belvédère de Blandas, organisées en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux. En faisaient partie une édition nocturne sur la thématique de la nature ; une balade avec un atelier sur le monde végétal sauvage avec notamment la découverte des plantes médicinales et leurs vertus ; un spectacle de contes éphémères animé par « la clef des champs ».

Le 24 juillet, une balade de découvertes des Causses et des Gorges a permis au public de connaître l'histoire de ces paysages modelés par l'homme et le 22 août une conférence animée par l'Entente a expliqué pourquoi les Causses et Cévennes étaient inscrits sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.



LES AMBASSADEURS DU BIEN UNESCO

JOURNÉES DES AMBASSADEURS 2023



En 2023, les Ambassadeurs des Causses et Cévennes se sont réunis à deux reprises.

Le 7 avril, à Mende, sur la thématique de la randonnée sur le bien UNESCO des Causses et Cévennes, ils ont pu bénéficier d'une présentation du Chemin de la soie, par Evelyne Dussaut et Jean-Pierre Marie (Ambassadeurs Causses et Cévennes) ; une intervention de Sandrine Watremez, responsable des missions Activités Pleine Nature et Espaces Naturels Sensibles, au sujet des différentes Chartes mises en place par le Conseil Départemental de la Lozère sur les sports de pleine nature, de l'application Geotrek et du nouveau chemin GR 736 (Sentier des Gorges et de la Vallée du Tarn).

Isabelle Darnas, Conservatrice en chef du Patrimoine au Département de la Lozère, est intervenue sur la politique de publication liée à l'inventaire en lien avec le patrimoine agropastoral et sur l'actualité des Hauts lieux de l'agropastoralisme en Lozère. Nelly Lafont, Directrice du pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan, a exposé le patrimoine agropastoral et les clochers de tourmente.

L'après midi, les Ambassadeurs ont pu visiter le nouveau musée du Gévaudan à Mende ainsi que la cathédrale et son clocher, accompagnés par Géraud Boyer, Guide-Conférencier de la ville de Mende.

Les 16, 17 et 18 octobre, 15 Ambassadeurs des Causses et Cévennes sont partis en Andorre à la découverte du site UNESCO du Vall del Madriu Perafita Claror avec lequel le site des Causses et Cévennes est jumelé. Ils ont pu visiter le site jumeau lors d'une randonnée à pied et ont fait connaissance lors d'un atelier de travail, avec les futurs Ambassadeurs du site du Vall del Madriu. En effet, ce Bien UNESCO veut mettre en place un réseau d'Ambassadeurs touristiques similaire au nôtre.

FÊTE DE LA NATURE À SORBS (34)

A l'invitation du CPIE des Causses méridionaux, gestionnaire du Bien, l'Entente a participé à une journée festive d'animations autour de la nature et des sciences participatives sur le Causses du Larzac, organisée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de la commune de Sorbs (34). L'Entente, présente aux cotés de nombreux partenaires au sein du village des associations, a pu expliquer à un public familial les paysages et le patrimoine liés aux pratiques agropastorales sur les Causses.

PROJET INTERREG SUDOE

Le comité de suivi du programme Interreg VI-B Sudoe s'est réuni début décembre 2023 pour approuver la première programmation de projets présentés dans le cadre du premier appel à projets Sudoe 2021-2027. Parmi les 32 projets approuvés lors de cette session, figure Cultur-Monts, projet destiné à mieux étudier et valoriser le patrimoine montagnard pour lequel le Conseil départemental de la Lozère et l'EICC avaient été identifiés comme partenaires, pour le terrain et l'expérimentation. Début de la mise en œuvre opérationnelle prévue en septembre 2024 pour une durée de trois ans.

GÉOPARC TERRES D'HÉRAULT

Tant les élus désignés que les techniciens de l'EICC ont participé aux réunions du Géoparc Terres d'Hérault qui ont jaloné l'année 2023. Ce label concerne la partie Sud du territoire des Causses et Cévennes et fait particulièrement écho au haut-lieu du belvédère de Blandas, où est abordée la thématique de l'adaptation de l'homme au relief karstique. La Charte Géoparc a été validée par le comité stratégique fin novembre et les conventions de partenariat devraient être signées en 2024.

UN FUTUR CENTRE D'INTERPRÉTATION DÉDIÉ AUX MÉGALITHES

L'EICC est associée au projet de construction d'un centre d'interprétation dédié au mégalithisme au Bondons en Lozère. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage de ce projet qui aura pour mission de mettre en lumière le patrimoine mégalithique des Bondons qui, après Carnac, compte la plus forte densité de menhirs. Le mégalithisme de nos régions, contemporain de la naissance de l'agropastoralisme, témoigne de la présence de l'homme agriculteur-éleveur dès la préhistoire.



EXPOSITIONS DE L'ENTENTE À DISPOSITION

L'Entente dispose d'un certain nombre d'expositions qu'elle peut mettre à la disposition des communes du Bien UNESCO des Causses et Cévennes. Pour en connaître les thématiques et les conditions, prenez contact avec Alain Argilier, chargé du Tourisme et de la communication : communication@causses-et-cevennes.fr

EN 2023, L'ENTENTE A LABELLISÉ LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

- Les fêtes des transhumances de l'Espérou (30), du Mont-Lozère (48) et des Ayres (48) au mois de juin.
- Le Trail de la Cité de Pierre le 18 mars à Montpellier le vieux et l'Aven Armand – Ambassadeurs Causses et Cévennes.
- Les Festivals de Randonnées de Mende (48) et de Saint-Jean du Gard (30) du 18 au 21 mai.
- Le Trail des Terrasses du Lodévois (34), le 23 avril.
- Roquefort en fête (12), le 10 juin.
- La fête de l'abeille noire au Pont de Montvert (1 et 2 juillet)
- La fête des folles bergères - La Couvertorade (20 septembre)
- Les Châtelaines à Latour sur Sorgues (12), le 8 octobre.



INAUGURATION DE LA FRESQUE AGROPASTORALE À GANGES (34) VILLE PORTE DES CAUSSES ET CÉVENNES.

Le 16 juin, une trentaine de personnes a assisté à l'inauguration de la fresque agropastorale située sur l'avenue du Mont-Aigoual, à Ganges.



Cette œuvre d'une soixantaine de mètres a été réalisée par une équipe de professionnels passionnés : Christelle Ginanneschi, Claire Malzac, Zoé Hubert, Fanny Roques et Dominique Reverdy.

C'EST QUOI L'AGROPASTORALISME ? A QUOI SERT L'INSCRIPTION UNESCO SUR LES CAUSSES ET CÉVENNES ET QUEL EST LE RÔLE DE L'ENTENTE ?

Les salariés de l'Entente peuvent intervenir auprès d'un public très varié (jeunes, élus, salariés, étudiants...) pour informer sur le territoire UNESCO Causses et Cévennes. Selon vos besoins et les possibilités de l'équipe, l'Entente vous proposera des interventions adaptées. Alors n'hésitez pas à nous solliciter !

STAGIAIRE DE L'ENTENTE

Emilie MARTEL, étudiante de l'Université de Mende (Antenne de Perpignan) en Master 2 Tourisme – Management des transitions, a effectué un stage à l'Entente du 1er avril au 31 août. Elle a travaillé sur la conception et la gestion du programme des animations estivales, et a accueilli le public au Centre d'Interprétation de Florac pendant la saison estivale.

BUDGET 2023 **Financement**

Dotation de fonctionnement

 **23,30 %**

 **25,57 %**

 **25,57 %**

 **25,57 %**

Partenaires financiers sur les actions

Massif Central

Ministère des Affaires étrangères

DREAL

DRAC

Alès Agglo

Commune de Florac

L'équipe actuelle



Directrice
Ségoène DUBOIS
04 66 48 15 17
direction@causses-et-cevennes.fr

Chargé de mission cartographie & observatoire
Dominique LYSZCZARZ
04 66 48 15 15
observatoire@causses-et-cevennes.fr

Comptabilité
Jean-Luc GOAREGUER
04 66 48 31 23
contact@causses-et-cevennes.fr

Chargée de mission agropastoralisme
Fantin COUASON
04 66 48 15 14
agriculture@causses-et-cevennes.fr

Stagiaire Réseau Ambassadeurs
Damien BRAUD
04 66 48 15 13
ambassadeurs.causses.cevennes@gmail.com

Chargé de mission tourisme et communication
Alain ARGILIER
04 66 48 15 13
communication@causses-et-cevennes.fr

Chargée de mission patrimoine
Morgane COSTES-MARRE
04 66 48 15 16 - 06 72 02 94 04
mcostesmarre@causses-et-cevennes.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Co-gestionnaire du Bien UNESCO des Causses et Cévennes, le Parc naturel Régional des Grands Causses attend la validation de sa charte par l'État. Cette dernière mentionne l'extension du périmètre du Parc sur la partie héraultaise du Causse du Larzac. Cette nouvelle charte, qui va courir jusqu'en 2037, a déjà été validée par la Région Occitanie. Au total, 119 communes seront désormais adhérentes au PNR, réparties sur 8 Communautés de Communes et deux départements. Chaque collectivité sera représentée par un élu. Le Président ou la Présidente du PNR sera élu(e) par les représentants de ces collectivités. Le Parc a travaillé pendant 5 ans à la rédaction de sa nouvelle charte qui comporte 3 axes : protéger, aménager et développer. Ces axes sont ressortis après une large concertation avec les habitants et les différents acteurs du territoire. 2024 devrait donc voir le lancement d'un certain nombre d'actions issues de cette nouvelle charte.

GRANDS SITES DE FRANCE



GORGES DU TARN, JONTE ET CAUSSES

Dernière ligne droite pour la candidature du label

Les dernières années ont permis à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, chef de file, et aux Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn et Millau Grands Causses, partenaires, de construire avec le territoire le projet de candidature au label Grand Site de France. Des ateliers réunissant les acteurs locaux et des échanges avec le réseau des Grands Sites de France ont permis d'affiner les orientations du programme d'actions. Le projet de candidature au label a été présenté en février 2023 au Massegros en présence des services de l'État, partenaires, élus et techniciens des trois intercommunalités.

Au printemps 2023, le dossier de candidature a été présenté en Commission Départementale de la Nature, des Sites et Paysages (CDNPS) en Aveyron et en Lozère, avant d'être transmis au Ministère de la Transition écologique. Suite à la visite de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) à l'automne, une délégation du territoire a été auditionnée en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage (CSSPP) le 14 décembre 2023 à Paris.



CIRQUE DE NAVACELLES



Labellisé en 2017 et aujourd'hui en phase de renouvellement, le label Grand Site de France est un label reconnaissant une gestion durable du territoire du Cirque de Navacelles, dans le respect de l'esprit des lieux, de la qualité de vie des habitants et de la qualité d'accueil des visiteurs. Entièrement couvert par des zones Natura 2000, témoins de sa grande richesse écologique, le site fait partie intégrante du Bien UNESCO Causses & Cévennes reconnu au titre des paysages culturels et évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen depuis 2011 par l'UNESCO.

Structure attributaire du label Grand Site de France, le Syndicat mixte a pour objet la gestion, la protection et la mise en valeur du Grand Site de France du Cirque de Navacelles par la mise en œuvre d'un Plan d'actions sur le long terme.

Organisme cogestionnaire du Bien UNESCO Causses & Cévennes, le Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles entretient des liens réguliers avec l'équipe techniques de l'Entente interdépartementale des Causses & Cévennes. De nombreux projets collaboratifs ont permis aux deux équipes de se rencontrer fréquemment cette année :

- la présentation du Grand Site de France du Cirque de Navacelles à Ségolène Dubois, nouvelle directrice de l'Entente en janvier ;
- la participation à la conférence territoriale du Bien Causses et Cévennes qui s'est tenue en avril au Caylar et qui avait pour objet la présentation du Plan de Gestion 2022-2030 ;
- la participation à la journée des ambassadeurs organisée à Mende en avril ;
- la construction du projet de haut-lieu de l'agropastoralisme à la Maison de Site des Belvédères de Blandas ;
- la visite d'autres projets menés par l'Entente : hauts-lieux UNESCO à Florac et au Domaine de Boissets ;
- des échanges sur le Plan d'actions pour une bonne adéquation avec le Plan de gestion C&C



PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Un stage pour inventorier toutes les contributions du PnC à la gestion du Bien UNESCO

Le Parc national des Cévennes a souhaité présenter un bilan global de toutes les actions menées par l'établissement public pour contribuer à la gestion du Bien Causses et des Cévennes, territoire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011.

En effet, avec près de 71 % de la zone inscrite au patrimoine mondial (Zone cœur + zone d'adhésion du PnC), le PnC est cogestionnaire du Bien UNESCO, au même titre que le parc naturel régional des Grands Causses par exemple. Il assure la préservation des éléments essentiels de ce Bien que sont les paysages ouverts de l'agropastoralisme et le patrimoine bâti, et apporte un soutien aux activités pastorales.

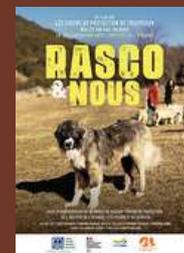
Le stage, réalisé par Clémentine Conrath, étudiante en double master AgroParisTech et Sciences Po, a conduit à un recensement de toutes les actions des équipes du PnC souscrivant à ces objectifs, depuis 2012. Les actions ont été répertoriées dans un document illustrant la diversité des thématiques concernées : l'agriculture, la biodiversité, l'architecture et l'urbanisme ainsi que la connaissance et la sensibilisation. Ce document permet d'avoir une vision synthétique, chiffrée et cartographiée des actions menées.

C.P.I.E. DES CAUSSES MÉRIDIONAUX



Soirée projection débat : RASCO ET NOUS

« Rasco et Nous » : ce film documentaire projeté le 16 mars sur grand écran de la salle des fêtes du Caylar, a rassemblé une belle centaine de personnes dont de nombreux éleveurs. Réalisé par Axel Falguier et co-réalisé par l'IDELE, traitant de l'apport des chiens de protection de troupeau au cœur des exploitations pastorales. Ce film aura nourri les réflexions sur la protection des troupeaux contre les prédateurs et la cohabitation avec d'autres usagers du territoire. La soirée, clôturée par un verre de l'amitié, était organisée par la préfecture de l'Hérault, le CPIE des Causses méridionaux en présence de Benoît Redouls et Magali Allard, intervenants de l'IDELE (Institut de l'Élevage).



Entente Interdépartementale des Causse & Cévennes

23 Qter, Avenue Jean Monestier - Florac

48400 Florac-Trois-Rivières

04.66.48.31.23

contact@causses-et-cevennes.fr

www.causses-et-cevennes.fr



Rédaction :

Alain ARGILIER

Damien BRAUD

Fantin COUASNON

Morgane COSTES-MARRE

Ségolène DUBOIS

Dominique LYSZCZARZ

Amandine PRIAC

Crédits photos :

E.I.C.C.

